

United Nations

Nations Unies

Distr.
GÉNÉRALE

TRUSTEESHIP
COUNCIL

CONSEIL
DE TUTELLE

T/PET.4/5/Add.2
9 décembre 1949
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

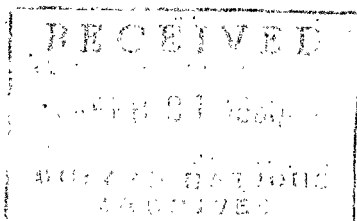
Dual Distribution

ADDENDUM A LA PETITION DE LA

"MENGEN COMMUNITY AND WEDIKUM COMMUNITY LEAGUE"

CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 84 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle une communication non datée, émanant de la South Western Federation of Tadkon et concernant le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration britannique. Cette communication constitue un addendum à la pétition en date du 14 février 1949 de la Mengen Community and Wedikum Community League. Elle a été transmise au Secrétaire général par la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale.



The South Western Federation of
Tadkon, Widikum Tribe,
Bamenda Province, (Cameroun).

Monsieur le Secrétaire
de la Mission du Conseil de tutelle,
de passage au Cameroun.

Monsieur le Secrétaire,

Nous, l'autorité indigène de la South Western Federation of Tadkon
de la tribu Widikum, sommes heureux de vous recevoir ici, où vous êtes
venu faire notre connaissance et écouter nos revendications.

Nous voudrions très respectueusement vous exposer les injustices que
nous subissons depuis longtemps sans qu'il y soit porté remède et nous
sommes certains que vous ferez tout votre possible pour les examiner en
détail avant de vous former une opinion et de prendre les décisions
définitives. Nos griefs concernent le différend au sujet des terres :

Différend au sujet des terres de Ngemba.

- a) Différend entre Bafawchu et Bali
- b) " Mengen Mboh et Bali
- c) " Babutu et Bali
- d) " Babuchum et Bali
- e) " Nsongwa et Bali
- f) " Mankon et Bali
- g) " Baba et Bali
- h) " Pinyin et Bali

2- Différend au sujet des terres de Moghamo :

- a) Différend entre Mengen Muwa et Bali
- b) " Wudzang "
- c) " Asong "

3-Différend au sujet des terres de Monemo :

- a) Différend entre Bosa Bali et Tunyag
- b) Différend de Kubnyang

Les Balis ayant fui de Bali Kumbat sont venus ici où nous les avons
hébergés. Puis, nous leur avons donné l'emplacement où ils sont actuel-
lement, pour bâtir. Ils n'ont pas conquis ce terrain, ils n'ont jamais
conquis de village, ni avant, ni après l'arrivée des Européens. Voir les
rapports de M. Zintgraf sur la guerre entre les Bandes et les Allemands.
Bali était alors un très petit village. Les Allemands y ont installé
leur premier poste, puis ils se sont emparé des villages voisins qu'ils
ont rattachés à Bali. Aussi, les villages proches comme Mengen Mboh,

Bafawchu, Mengen Muwa, Medum etc. ont-ils été vite et facilement forcés de se rendre ou annexés à Bali. Actuellement, Bali compte une grande partie d'éléments de notre population qui, depuis cette époque, voudraient se libérer.

Lorsque les Britanniques sont arrivés, un chef de district M. W.E.Hunt, ami du chef des Balis, a enlevé à leurs propriétaires toutes les terres énumérées ci-dessus pour les donner aux Balis. A cette époque, les employés étaient presque tous des Balis, notamment, les interprètes, Ayaba et Simon Fogham, les messagers et les secrétaires etc. Aussi avons-nous été souvent lésés. On écoutait à peine ce que nous avions à dire ou alors on interprétait mal nos paroles et presque toutes les décisions prises étaient favorables aux Balis. C'est ainsi que l'on a tracé des limites inexactes. La limite entre Bali et Bafawchu passe par exemple à proximité immédiate de la porte du chef des Bafawchus et, circonstance aggravante, elle a été fixée sans la participation de la population, ce qui n'est pas démocratique. Voir ci-joint, copie de la pétition; voir le memorandum No. 471/21 paragraphe 4, en date du 8/9/22 adressé au Résident de Buea par M. Hunt au sujet du différend entre les Balis et les Megen Mbohs, différend qui dure encore.

Les Mengen Mbohs qui ont catégoriquement refusé de se soumettre aux Balis comme le fonctionnaire britannique en avait donné l'ordre, ont été chassés de leurs terres qui font actuellement l'objet du différend, par ledit M. Hunt. Ils mènent une vie errante ne pouvant s'établir nulle part et beaucoup meurent littéralement de faim alors que les Balis exploitent leurs terres. Se reporter à une enquête récente effectuée par le chef de district, M. Goodliffe, et aux jugements impitoyables et décevants qu'il a portés sur ladite affaire le 27 décembre 1948 et en janvier 1949; nous espérons que vous en avez reçu copie et que vous avez pu vous faire une opinion. Ces faits sont contraires à ce que M. Gregg, chef adjoint du district, nous a dit à Meta lorsqu'il a fait son rapport d'inspection. Le chef de district peut être consulté à ce sujet. Nous demandons à la Mission d'inspecter le tracé d'une des limites entre Bamuchum et Bali sur la grande route exactement et à environ 15 minutes à l'intérieur des terres, à la borne 87 sur la route de Mamfe à Bamenda.

Il y a aussi l'affaire de l' Abakpa Strangers Settlement sur les terres de Mankon. Les chefs de district s'en sont récemment emparés par la force et ils l'ont remis à un nommé Malam Sule habitant de Hausa qui sera propriétaire du village et des terres et jouera le rôle de chef. Voir ci-joint la pétition émanant de Mankon.

Résumé de la question

Nous voudrions préciser qu'en demandant le retour de nos terres détenues par les Balis, notre intention n'est pas de les déposséder de toutes celles qu'ils occupent, ni même de les renvoyer dans leur territoire d'origine.

Nous voulons seulement souligner qu'ils revendiquent plus de terres qu'ils ne devraient en posséder ou qu'ils ne devraient tenir de nous, qui sommes les véritables aborigènes. Aussi, puisque du fait d'enquêtes et de jugements défectueux des premiers chefs de district de la division de Bamenda, les véritables aborigènes ont été privés en grande partie des terres que Dieu leur a données, nous demandons à la Mission de bien vouloir demander au Gouvernement de la Nigéria de procéder à la révision des limites. S'il en est ainsi fait, certains des aborigènes qui, depuis lors, mènent une vie errante et misérable (tels que les Mengen Mboks) simplement pour ne pas rester à Bali où ils craignent d'être traités en inférieurs, posséderont alors des terres où ils s'installeront et qu'ils cultiveront dans le bonheur et la paix. Alors prendront fin le malaise et les mesures discriminatoires de tribu à tribu qui existent depuis longtemps entre la section de Widikum et la région de Bali.

Bien que la Mission soit venue pour s'occuper des questions coloniales dans leur ensemble, nous sommes persuadés que nos pétitions trouveront place sur la table de l'ONU, si petit que soit notre groupe.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de notre respectueuse considération.

- | | | | |
|----|------------|------------------------|--------------|
| 1. | Chef | (signé) Pinyin N. Mamy | pour Ngemba |
| 2. | " | | pour Monemo |
| 3. | " | (illisible) | pour Ngei |
| 4. | " | Ghuba II | pour Moghamo |
| 5. | " | Asama | pour Ngaw |
| | Secrétaire | (illisible) | |

Reçu au siège des Nations Unies le 22 novembre 1949.

COPIE

Baforchu, Bamenda
le 22 novembre 1938.

Son Excellence le Gouverneur
de la Nigéria,
Sous couvert du Chef de district,
Chargé de la Division de Bamenda.

Excellence,

Je soussigné, Moma, Chef de Baforchu, ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'examen de mes griefs concernant le différend qui m'oppose aux Balis de la division de Bamenda, au sujet des terres.

De Mbeniko à Bali, il n'y a que onze kilomètres environ, de Mbenidang à Mamben, il y a treize kilomètres, de Mbenidang à Baforchu où j'habite, il y a moins de deux kilomètres. Sous le régime allemand, la limite qui sépare Bali de Baforchu passait à Mbenidang, et Mbenidang et Mamben étaient rattachés à Baforchu. A l'arrivée des Britanniques, cette limite a été tracée à nouveau de telle sorte qu'elle a privé injustement Baforchu des localités ci-dessus ainsi que de 501 pieds de raphia et de 103 maisons. Lorsque M. Hawkesworth, le chef de district, a déterminé la limite, ni mes administrés ni moi-même n'étions présents, aussi nous n'acceptons absolument pas le tracé qu'il a pris.

Pour le moment, nous sommes exactement dans la situation de prisonniers, n'ayant pas de terres à cultiver, puisqu'on nous les a toutes enlevées pour les donner aux Balis. Nous ne savons où trouver du bambou pour construire des habitations.

Le Résident a procédé à une révision de la limite, à Bamenda, lors de sa dernière inspection. Je ne suis pas du tout satisfait de la décision qu'il a prise ; M. Scolfield a même négligé de se rendre sur tous les points lors de cette révision.

Aussi puisse Son Excellence faire en sorte que les habitants de Baforchu retrouvent toutes les terres qui leur ont injustement été enlevées. Je n'ai rien à me reprocher depuis l'institution du Gouvernement britannique dans ce pays ; je sais aussi que la liberté règne partout où flotte le pavillon britannique. Mais pourquoi les Baforchus sont-ils ainsi punis ?

J'espère que votre Excellence pourra réserver un accueil favorable à mon humble pétition.

Veuillez agréer l'assurance de ma respectueuse considération.

Témoin de la signature représentée
par une croix et secrétaire,

Chef Moma, (Signé d'une croix)
(Signé)Labah

J.S. Sam
Service gratuit

Copie de l'Agence Labah de secrétariat
public. 2/2/48

Reçue au siège des Nations Unies le 22 novembre 1949.

COPIE

No B.574/80

Bureau du chef de district,
Division de Bamenda,
Bamenda, le 4 janvier 1939.

Au Chef du village de Baforchu 1
Autorité indigène de la région
de Ngemba.

Veillez prendre note que la pétition dans laquelle vous demandez un examen du différend qui vous oppose à Bali au sujet des terres sera transmise à Son Excellence le Gouverneur.

2. Toutefois, vous devrez verser au trésor indigène la somme de 2 livres pour couvrir les dépenses occasionnées par ledit examen et la constitution du dossier.

(Signé) H.N. Harcourt
pour le chef de district
chargé de la Division de Bamenda.

(Signé)LABAH
Abakpa

COPIE

NO NA 1954/Vol.2/118

Bureau du chef de district
Bamenda, le 6 février 1943.

Messieurs,

Différend entre Bali et Baforchu au sujet des terres : division de Bamenda

Comme suite à votre pétition du 5 janvier 1943, veuillez prendre note que la limite qui sépare Bali de Mbu (Baforchu) a été déterminée par M. Scolfield. La décision de M. Scolfield a été confirmée par le Résident et en dernier ressort par le Commissaire principal en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Gouverneur. Vous avez donc porté cette question devant la plus haute autorité et toute autre pétition à ce sujet est inutile. En conséquence, nous vous retournons votre pétition.

Messieurs A.S. Tebid,
m. Mofor,
Timothy Tandjong et quatre autres
Conseil municipal de Baforchu Mbu
Autorité indigène de Ngenba, région
de Bamenda

F.B.E.

(Signé) Illisible
pour le Chef de district
chargé de la Division de Bamenda
Sur l'ordre du Chef de district.

Copié par : illisible
Secrétaire

COPIE

Le Conseil municipal de Mbu,
Région indigène de Ngemba,
Division de Bamenda,
Province du Cameroun.

Son Excellence le Gouverneur,
Résidence du Gouverneur,
Lagos, Nigéria.
Sous couvert du Résident
de la Province du Cameroun,
Buea.

le 5 janvier 1945

Excellence,

Puisse votre Excellence daigner lire la pétition ci-après émanant des membres du Conseil municipal de Baforchu l Mbu, Division de Bamenda :

Nous ne sommes certes pas dignes de nous présenter devant votre Excellence pour soumettre très respectueusement à sa bienveillante attention notre pétition, mais nous savons que votre Excellence écoute ses humbles serviteurs afin de faire régner l'entente entre eux, c'est pourquoi nous lui exposons nos doléances et avons l'honneur de solliciter respectueusement son aide généreuse et paternelle.

Nous attirons respectueusement l'attention de son Excellence sur ce fait qu'avant l'institution de l'administration britannique au Cameroun, après la Grande Guerre de 1914, la terre, objet du différend, nous appartenait en totalité. Afin de pouvoir exposer clairement la question à Son Excellence, nous voudrions préciser que les anciens chefs des territoires desquels nos ancêtres étaient voisins étaient: 1) le défunt Moma pour la ville de Baforchu l Mbu, 2) Mbaaku pour Baguzang, 3) Mbaakurewen pour Mbunji Fonjengo, 4) le défunt Mba pour Menjong, 5) Take pour Bome, 6) Ngwafor pour Bande ; il n'existait alors ni différend entre les chefs voisins des divers territoires mentionnés, ni les difficultés écrasantes auxquelles nous sommes aux prises aujourd'hui.

Plus tard, des étrangers, les Balis, sont venus du nord chercher un endroit où s'installer. Ils ont été reçus par les aborigènes, nos ancêtres, qui leur ont permis tout d'abord de s'installer dans le pays avec eux, pour quelque temps, mais bientôt les Balis se sont emparés des terres et autres possessions des aborigènes, et il s'en est suivi plusieurs batailles entre tribus. Les envahisseurs Balis étaient assez puissants pour créer des difficultés à nos ancêtres, qui ne vivaient pas rassemblés, mais éloignés les uns des autres en raison de la nature du

terrain de sorte qu'ils étaient constamment à la merci des Balis qui, formant des groupes nombreux, triomphaient dans leurs attaques.

Lorsque les Allemands ont assumé l'administration du Cameroun, ils se sont trouvés aux prises avec les immenses difficultés que ces différends constituent en général pour les parties en cause ; nous nous souvenons encore qu'un administrateur, M. Hauptmann Somfeld et des missionnaires dont l'un, nous ne l'avons pas oublié, était M. Leimbacher, ont rétabli la paix en détachant une partie de nos terres pour l'ajouter à celles des Balis. Nous avons cédé à contre-cœur, pensant que la paix serait assurée à ce prix par nos habiles missionnaires. Si nous n'étions pas satisfaits, c'est que nous n'aurions jamais pensé qu'il fût possible de nous enlever une partie de nos terres pour les donner aux Balis. Les esprits étaient alors parfois agités en raison des questions embarrassantes qui se posaient à la population, et des inconvénients épouvantables auxquels celle-ci devait faire face ; la superficie trop réduite de nos terres ne suffisait plus à l'ensemble des besoins de la communauté, qu'il s'agisse de cultiver, ou même de disposer d'espace suffisant pour bâtir.

Lorsque les Allemands ont quitté le pays après la Grande Guerre de 1914, les Balis sont devenus de plus en plus désireux d'agrandir leur territoire aux dépens du nôtre, et ils ont adressé au Gouvernement britannique de nombreuses demandes, à la suite desquelles on leur a donné d'autres terres qui nous appartenaient ; notre situation est devenue alors plus précaire qu'elle ne l'était autrefois après le règlement effectué par les Allemands. Si les Balis ont réussi à obtenir nos terres, c'est parce que nous avons supporté patiemment, bien qu'il n'ait pas été satisfaisant pour nous, le règlement intervenu. La dernière étendue de terrain qui leur a été donnée sous l'administration britannique englobait cent maisons et de nombreux pieds de raphia ; ce terrain avait beaucoup de valeur pour les habitants de notre pays qui le cultivaient et faisaient du vin de raphia ; les pieds de raphia appartiennent maintenant en propre aux Balis qui n'ont pas eu la peine de les planter.

Votre Excellence voudra bien noter que cette question agitait nos esprits ; aussi nous unissant dans un même amour de la paix et de l'ordre, nous venons faire appel à la haute bienveillance de Votre Excellence, car nous sommes résolus à ne pas abandonner cette affaire avant qu'on nous ait rendu nos terres ; elle se poursuivra pendant des générations et des générations jusqu'à ce qu'elle reçoive une solution qui nous rende justice. De notre ville à Bali, il y a environ onze kilomètres, et la nouvelle frontière des Balis nous entoure en nous laissant un espace de

400 mètres de rayon ; or notre tribu compte environ mille cinq cents personnes ne disposant que de ce terrain exigü, alors que le pays nous appartient de toute antiquité.

De tout temps nous avons adressé à de nombreuses reprises, des plaintes aux différents chefs de district de notre division, et même au Résident chargé de la Province ; mais les appels répétés de nos administrés n'ont jamais obtenu de réponse précise qui règle la situation. Des administrateurs sont venus plusieurs fois enquêter sur cette question, et ils ont compris, croyons-nous, le danger qui nous menaçait, mais ils sont repartis et ne nous ont jamais donné de réponse.

Dans l'incertitude où nous sommes au sujet des difficultés de nos administrés, nous adressons la présente pétition à votre Excellence et nous faisons appel à sa bonté paternelle pour que, usant de son pouvoir, elle veuille bien lui réserver un accueil favorable et lui donner suite.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de notre respectueuse considération.

(Signé) A.S. Tabid
" E.M. Mofor
" Timothy Tandjong
" M. Achu

HHSN.

Nous soussignés certifions que la pétition ci-dessus a été rédigée à la demande des signataires qui ont confirmé devant nous qu'il n'y figure rien d'autre que les termes et les mots dictés au secrétaire.

S. Niansi N. Mukum

Témoins le 5 janvier 1943

Rédigée par HJS Ngingi, secrétaire,

Province du Cameroun

Empreintes digitales de :

Asonwed

Achdi

Kweti

Mbonikon

Akenji Waafu

Tabi Achu

(illisible)

Marcus Fombang.

(Signé) :Labah

Copie de l'Agence Labah de
secrétariat public.

2/2/47

Copie

Mbu (Baforchu 1)
Région administrée par
l'autorité indigène de
Mgamba
Division de Bamenda

Le 10 février 1948

Monsieur le Commissaire principal
des Provinces de l'est, Enugu.

En tournée d'inspection dans la division
de Bamenda

Sous le couvert du chef de district
principal, chargé de la division
de Bamenda,
Bamenda.

Différend entre Mbu et Bali
au sujet des terres

Monsieur le Commissaire principal,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint des copies en triple exemplaire des pétitions adressées aux chefs de district au sujet de la question des terres qui oppose Mbu (Baforchu 1) et Bali, et des réponses y afférentes. J'espère que vous voudrez bien les examiner avec bienveillance.

2. Vous êtes, Monsieur le Commissaire, un père nourricier pour nous; quand un enfant a faim, il pleure jusqu'à ce qu'on lui donne à manger. Depuis que nous demandons, on ne nous a rien donné encore, aussi je viens vous prier de nous écouter et d'apaiser notre faim.

3. Les seules terres fertiles que possédait Mbu ont été saisies et données aux Balis, étrangers qui se sont introduits dans notre région; depuis, tous les habitants de Mbu souffrent de la faim et leur nombre ne fait que diminuer tous les ans; il ne saurait en être autrement en raison du manque de nourriture. Le terrain aride et rocailleux des collines où nous habitons n'est pas assez productif pour nourrir la ville entière. Si vous pouvez venir sur place, vous compatirez à notre sort.

4. Nos pétitions à ce sujet sont toujours restées lettre morte, et puisque vous êtes ici en personne, Monsieur le Commissaire, je suis sûr qu'une mesure favorable sera prise qui sèchera les yeux de vos serviteurs. Si vous examinez les pétitions, vous pourrez voir que les Baforchus ont été dépossédés de 103 maisons, de 501 pieds de raphia, de plusieurs milliers de plants de bananes à cuire, de bananes ignames et d'ignames coco, et de beaucoup d'autres espèces qui se trouvaient dans la partie cultivée.

5. Selon la politique britannique, tout le monde jouit de "la liberté et du fruit de son travail". Pourquoi le Gouvernement britannique en priverait-il les Baforchus quand dans le monde entier il est connu pour être un ami de la paix... Cette attitude inamicale est-elle le châtement d'un crime commis par les gens de Baforchus I ? Dans ce cas, quel est-il, car je ne me souviens pas qu'aucun de nous ait pu se rendre coupable d'un crime depuis que les Britanniques assument ce mandat ?

6. J'attends avec impatience votre réponse favorable, Monsieur le Commissaire, car j'ai l'espoir qu'elle mettra fin à nos alarmes. Les premiers administrateurs politiques ne pouvaient que s'en remettre aux duperies des Balis, car les habitants des différents villages ne comprenaient ni l'anglais ni les idées des Britanniques. L'occasion se présentait pour les Balis d'occuper les terres, et ils ont réussi à enlever aux villages voisins du leur les terres qui l'entouraient.

7. La limite entre Bali et Baforchu a été tracée hors de la présence des Baforchus, et sans le consentement des deux parties. Les pauvres habitants de Baforchu, hommes et femmes, ont été dépossédés de leurs biens et des terres qui sont leur moyen d'existence.

8. Sous l'administration allemande, j'ai eu un différend avec les Balis au sujet d'un pied de raphia qui se trouvait à Mbenankaw; il a été décidé alors que la limite passerait à Mbenadag et nous avons vécu en paix jusqu'à l'arrivée des Britanniques. C'est alors que mes terres et mes biens m'ont été enlevés, et remis aux Balis en mon absence. Les Balis sont des étrangers venue de Chamba au nord de la division; ils se sont introduits sur mes terres, comment le Gouvernement britannique peut-il m'enlever mes terres sans mon consentement ?

9. Je viens respectueusement vous présenter, Monsieur le Commissaire, ma pétition, et si vous pensez qu'elle ne relève pas de votre compétence, il me sera peut-être permis d'exposer mon affaire à un tribunal, qui cherchera à faire régner la justice, et où les témoins apporteront des preuves à l'appui de ma déposition.

10. Depuis que mes terres et mes biens m'ont été enlevés, j'ai demandé au Résident une révision de mon affaire, il est venu à Bamenda, mais n'a pas inspecté les terres, il n'a pas procédé à une confrontation entre les Balis et mes témoins ou moi-même; il m'a seulement déclaré qu'il approuvait la décision du chef de district. J'ai également fait appel au Gouverneur de la Nigéria en novembre 1948, et je n'ai pas reçu de réponse. Voir la pétition ci-jointe en date du 22/11/38 et la lettre du chef de district n° B.574/80 en date du 4 janvier 1939. J'ai versé deux livres en paiement des frais de

revision, mais je n'en ai plus eu de nouvelles. Je vous prie donc respectueusement, Monsieur le Commissaire, d'inspecter vous-même les terres, afin de vous rendre compte de la détresse qui y règne.

11. On m'a retourné ma pétition du 5/1/43 le 6/2/43 en me disant que la décision de M. Scolfield était définitive, pourtant dans la lettre n° B.574/80 qu'il m'avait écrite auparavant, le chef de district me demandait de verser 2 livres avant que Son Excellence procède à la révision de mon affaire. J'ai versé cette somme. Depuis lors, je n'ai pas de nouvelles. J'ignore pourquoi ma pétition du 5/1/43 m'a été retournée. Je tiens toujours à ce que cette question de la limite fasse l'objet d'une revision. J'ai déjà versé 2 livres pour couvrir les dépenses occasionnées et je suis prêt à verser davantage si cela est nécessaire.

12. A propos de l'étendue du terrain qui a été enlevée à mes administrés et à moi-même, j'ai eu un différend avec les Balis au sujet de vaches indigènes; cette affaire a été jugée par le tribunal de district qui a décidé que le chef des Balis me verserait 25 livres et que je rendrai les vaches. Les 25 livres représentaient le prix de la nourriture des vaches. En mon absence, le chef de district est venu prendre mes terres et les vaches pour les donner au chef des Balis.

13. Selon les procédures appliquées ici aux différends de ce genre, des chefs voisins auraient dû être présents, or, il n'en a pas été ainsi dans mon cas. Il fallait appeler des chefs voisins pour être témoins. Si on ne l'a pas fait; c'est parce qu'une injustice a dû être commise, et tout a été réglé en mon absence et sans témoins.

14. Mes souffrances et celles de mes administrés dépassent l'imagination, et si vous vouliez, Monsieur le Commissaire, avoir la bienveillance d'examiner cette question et de la régler à la satisfaction des deux parties, vous feriez oeuvre mémorable.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma respectueuse considération.

Thomas Atanga,

pour le chef Moma de Mbu

Signé d'une croix ...

(emplacement des empreintes
digitales)

Je soussigné certifie que le texte ci-dessus a été rédigé à la demande du pétitionnaire, lequel lorsque ce texte lui a été lu et expliqué dans son dialecte, a affirmé qu'il n'y figurait rien d'autre que les termes et les mots dictés au secrétaire.

Témoin

(Signé) G.A. Moma

(signé) Labah

Agence Labah de secrétariat public

N° 8663.

Coût de trois copies: 15 shillings (quinze shillings)

C O P I E

Atanga chef du village de
Mbetu
au nom des conseillers
Région de Ngemba
Division de Bamenda
Bamenda

A Monsieur le Chef de district
chargé de la division de Bamenda
Bamenda

Le 11/12/48

(Différend entre Bali et Betu au sujet des
terres Babitu)

Monsieur,

Au nom des conseillers de Mbetu et des habitants du village, j'ai l'honneur de vous présenter respectueusement, en vous priant de l'examiner avec la plus grande bienveillance, la pétition que voici :

Si le Chef de district veut bien se reporter aux rapports d'inspection, il s'apercevra que les Balis sont venus du nord de Chamber et que par ruse, ils ont réussi, avec l'aide des Allemands, à s'appropriier les terres des villages avoisinants.

Les terres des Mbetus s'appellent toujours Mbetu, mais les Balis les désignent sous le nom de Babitu, ce qui est bien la preuve qu'elles nous appartiennent. Lorsque les Balis sont venus du nord, nous étions installés sur ces terres, mais avec leur attitude égoïste, ils ont poussé les Allemands à nous combattre et nous nous sommes enfuis à Mankon. Une fois à Mankon, les luttes de classes ont commencé; nous sommes alors retournés dans notre pays d'origine, et nous nous sommes installés sur l'emplacement que nous occupons actuellement. Nous avons continué à cultiver les terres et rien n'est venu troubler la situation. Comme on le verra d'ailleurs d'après la carte de la Nigéria, la seule montagne indiquée dans la Division de Bamenda est la chaîne Babitu; c'est la grande montagne qui s'étend sur notre territoire, mais elle est habitée par les Balis. Si un fonctionnaire se laissait toucher par les doléances exprimées dans notre pétition et visitait ce pays, il compatirait en voyant nos figuiers, nos pieds de raphia, nos arbres à kola et les lieux consacrés à notre culte, etc.

Nous avons continué à cultiver côte à côte; puis, plus tard, les Balis se sont aperçus que les Mbetus possédaient des terres très fertiles, tout particulièrement dans la région de Nitohn, autrement dit Ndabu. Les Balis l'appellent maintenant Naka. Ils ont commencé à se quereller avec des gens de Mbetu et le conflit a pris un caractère aigu avec le différend entre Munjike de Mbetu et Kobe, un ancien soldat allemand de Bali. Les Balis ont incendié les maisons de Mbetu. En fait, il y a eu beaucoup de dégâts. Le chef de district a été appelé et il est venu en compagnie d'Atangamuwa de Mbetu. Malheureusement pour les gens de Mbetu, tout le personnel africain qui accompagnait le chef de district, notamment l'interprète et le sergent de police Nketi, étaient balis. Depuis, les pauvres habitants de Mbetu sont entièrement livrés à l'oppression et privés de leurs terres. La limite de Mbetu qui, ainsi que l'avait dit le Chef, devait suivre la rivière Nkindo, nous séparait des Mungens, mais non pas des Balis. Au cours de la discussion avec l'Administrateur, l'ancien Chef de Mbetu s'est montré décidé à accepter une fois de plus que les Balis et les Mbetus continuent à cultiver côte à côte. Les habitants des villes de Mbetu n'étaient pas du même avis que leur chef et ils sont repartis très contrariés, persuadés qu'il fallait agir autrement. Quelques uns ont poursuivi la lutte en cultivant les terres convoitées, mais ils n'étaient pas soutenus, ils ont subi de mauvais traitements et ils ont abandonné la partie complètement découragés.

Je tiens à vous souligner, Monsieur le Chef de district, qu'il n'existe aucune véritable limite entre Bali et Mbetu et au nom de mes administrés qui ont été chassés et qui se trouvent entourés d'un mur de montagnes et de rochers, je sollicite de votre bienveillance l'examen, sous l'autorité du Gouvernement de Sa Majesté, de cet état de choses, afin de résoudre si possible la difficulté à laquelle nous nous heurtons.

Je vous serais profondément reconnaissant de bien vouloir examiner ma pétition et de fixer une limite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.

Pour son Conseiller,

Atanga, chef de village,

Emplacement de l'empreinte de son pouce droit

Je soussigné certifie que le texte ci-dessus a été rédigé à la demande du pétitionnaire, lequel lorsque ce texte lui a été lu et expliqué en dialecte mbetu, a confirmé qu'il n'y figure que les termes et les mots dictés au secrétaire, à l'adresse du Chef de district de Bamenda.

Témoin : M.B. (signé) illisible.

(signé) Labah

par l'agence Labah de Secrétariat public

Coût de 3 copies, 12 shillings (douze shillings).

C O P I E

MBU (Bafawchu 1),
Région administrée par l'autorité
indigène de Ngemba,
Division de Bamenda,
Le 13 décembre 1948.

A Son Excellence le Gouverneur,
Lagos, Nigéria.

Sous couvert du Chef de district
chargé de la Division de Bamenda,
du Résident,
Buea, Province du Cameroun,
du Commissaire principal,
Enugu, Provinces de l'Est.

Différend entre Mbu et Bali au sujet des terres

Excellence,

Je soussigné, Chef Moma de Mbu (Bafawchu 1) de la Division de Bamenda, Province du Cameroun, ai l'honneur, au nom de toute la population de Bafawchu, de vous présenter respectueusement la présente pétition. Elle a pour but de solliciter de votre bienveillance l'examen du différend de longue date qui oppose Mebu et Bali au sujet des terres.

2. L'allocution que vous avez prononcée récemment à Bamenda donne à tous vos loyaux et fidèles sujets l'espoir, la confiance et la conviction que vous ferez régner la justice.

3. Avant l'arrivée des Britanniques dans notre pays, Mebu et Bali vivaient en paix ; il n'était pas question de différend au sujet d'une limite. Mais, lorsque les autorités britanniques sont arrivées, les Balis, profitant de la sympathie que les fonctionnaires politiques de Bamenda leur témoignaient, ont émis à l'égard de nos terres des prétentions sans fondement.

4. Il en advint que la limite entre Bali et Bafawchu a été tracée en l'absence des habitants de Bafawchu, et que nous avons dû perdre 103 maisons, 501 pieds de raphia, et d'autres cultures alimentaires. Il n'y avait là rien de juste.

5. J'ai demandé au Résident, à son arrivée à Bamenda, de procéder à une révision de la limite ; il a refusé de se rendre sur les terres qui faisaient l'objet du litige et il a simplement confirmé la décision de M. Schofield.

N'étant pas satisfaits de cette décision unilatérale, nous avons sollicité l'intervention du Commissaire principal et on nous a demandé de verser 2 livres, somme que j'ai acquittée.

6. Il n'en est rien résulté ; nous en avons conclu et nous sommes persuadés que les fonctionnaires politiques qui s'étaient montrés favorables aux Balis à Bamenda étaient ceux-là mêmes qui devaient prendre les décisions à Buea, puisque les réponses étaient les mêmes.

7. Puisque, comme on nous l'a dit, cette affaire n'est plus du ressort des chefs de district ni du Résident ni du Commissaire principal, nous vous prions, Monsieur le Gouverneur, de bien vouloir intervenir en la matière. Nous sommes prêts à verser la somme requise et nous vous demandons respectueusement d'examiner à nouveau la question de la limite qui nous sépare de nos voisins.

8. Je joins à la présente pétition copie de lettres échangées qui apporteront des éclaircissements sur nos revendications. D'après le ton des lettres du Chef de district et du Résident, vous pourrez constater, Monsieur le Gouverneur, que nous n'avons pas du tout été traités avec équité. Sous le régime britannique, chacun est fier de savoir que justice lui sera rendue, or on nous la refuse, pourquoi ? Nous sommes aussi désorientés que si nous étions en pleine mer sans savoir où nous diriger ; nous pouvons seulement implorer Votre Excellence d'intervenir. Je joins à ma lettre :

- a) Une copie de ma pétition en date du 10/2/1948.
- b) Une copie de ma pétition en date du 5/1/1945.
- c) Une copie de la lettre n° 3468/175 du 30/6/1948 du Résident.

9. Je vous adresse directement l'original de cette pétition, et des copies vous seront transmises par l'entremise du Chef de district, qui, j'espère, les acheminera par la voie habituelle.

10. Dans l'attente de votre réponse, qui, je l'espère, me parviendra bientôt, je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de mes respectueux sentiments.

Chef Moma de Mbu R.T.I.

Je soussigné, certifie que le texte ci-dessus a été rédigé à la demande du signataire, lequel, lorsque ce texte lui a été lu et expliqué en son dialecte, a confirmé qu'il n'y figure rien d'autre que les termes et les mots dictés au secrétaire.

Témoin : (signé) Labah

Agence Labah de secrétariat public
N° 8663

Coût de 5 copies
1 livre (une livre)

C O P I E

Moma représentant du Chef de village
de Bamuchum,

Région administrée par l'autorité indigène
de Bamenda,

Division de Bamenda,

Bamenda, le 2 janvier 1949.

Monsieur le Commissaire principal,
Enugu, Provinces de l'Est,
Sous couvert du Résident,
Buea, Province du Cameroun,
et du Chef de district
chargé de la Division de Bamenda,
Bamenda.

Différend entre Bamuchum et Bali au sujet des terres

Monsieur le Commissaire principal,

J'ai l'honneur de vous présenter respectueusement la pétition ci-après et j'espère que vous voudrez bien l'examiner avec la plus grande bienveillance.

Les griefs qui en font l'objet sont impossibles à imaginer si l'on ne se rend pas dans les terres que nous aspirons à retrouver. Je suis certain que la plupart des administrateurs qui ont passé dans notre village ont constaté combien les prétentions des Balis à l'égard de la terre de nos aïeux sont injustes. Nous avons été encerclés par les Balis et nous n'avons pas d'issue par où étendre nos cultures.

Lorsque nous avons quitté Wedikum, nous nous sommes installés sur l'emplacement que nous occupons actuellement. A l'est de nos limites, nous avons pour voisins les Babetus et les Bagangus, à l'ouest les Bafawchus, au nord les Mankons et les Bamungens. En fait, nous étions tous de la même tribu et, en général, nous cultivions les terres sans les délimiter.

Puis, arrivèrent les Balis qui venaient du nord, de Chamber, avec leur attitude égoïste ; ils se sont installés avec les Balikumbats, mais à la suite d'une guerre de tribus, ceux-ci les ont chassés et ils sont allés à Bafreng, puis là où ils se trouvent maintenant et où les Bamungens leur ont permis de s'installer. Ces gens rusés ont vécu en paix avec nous, mais comme ils étaient nomades, il semble qu'ils soient entrés en contact avec les tout premiers Européens qui soient entrés au Cameroun ; lorsque M. Zingraft est arrivé,

personne n'osait l'approcher et les seuls qui le comprenaient étaient les Balis. Ceux-ci ont alors dressé les Européens contre les villages environnants sans autre raison valable que les difficultés de langue et les interprétations erronées que faisaient les Balis, qui étaient alors les plus importants. En réalité, les Balis n'ont jamais fait ouvertement la guerre contre aucun des villages, sauf l'opération contre Bande, au cours de laquelle ils ont été repoussés avec de lourdes pertes. Quatre officiers allemands et un grand nombre de Balis ont été tués.

Les Balis ont continué à faire des interprétations erronées, et cela jusqu'à l'arrivée des Britanniques ; il est naturel que les gens qui séjournent à l'étranger recherchent la compagnie de qui peut les comprendre et c'est pourquoi les Balis s'étaient attiré les faveurs des Allemands. Les Balis ont continué d'user de ruses lorsque les Britanniques ont assumé l'administration ; la tribu la plus puissante était alors celle des Balis, et ceux-ci occupaient des postes élevés. Ils ont chassé d'abord les Babetus, puis les Bamungens, puis notre tour est venu ; mais il y eut une échauffourée, un administrateur s'est présenté et nous a fait arrêter ; alors que nous étions encore en prison, la limite a été fixée en notre absence. A notre retour, nous avons envoyé de nombreuses pétitions au Chef de district et au Résident, mais elles sont restées lettre morte et nous ont été retournées.

Je fais appel à vous, Monsieur le Commissaire, car la limite n'a pas été tracée là où elle aurait dû l'être ; ce fait aurait pu être reconnu et constaté si nos témoins avaient été appelés ; en outre, elle aurait dû être établie en notre présence. J'accepte de verser la somme qui nous sera demandée pour le relevé et l'examen de cette limite.

Je suis certain, Monsieur le Commissaire, qu'ayant pris connaissance de nos revendications, vous voudrez bien réserver un bienveillant accueil à ma pétition et faire procéder à une révision de la limite.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de mes respectueux sentiments.

Mona pour V. H. Bamuchum,
Empreinte de son pouce.

Nous soussignés, certifions que la pétition ci-dessus a été rédigée à la demande du signataire, lequel, ce texte lui ayant été lu et expliqué en son dialecte, a confirmé qu'il n'y figurait rien d'autre que les idées et les mots dictés au secrétaire à l'adresse du Commissaire principal d'Enugu.

Témoin.....

(signé) Markus Tse

(signé) Labah

Agence Labah de secrétariat public,
Coût de 5 copies : 1 livre 5 shillings
(une livre cinq shillings)

C O P I E

Le Chef J. Boji de Mengen
Muwa, F. Mbakurewan et un
groupe d'habitants de Bani,
sous les auspices du chef
G.H. Mba de la région Batibo
Mogamo, division de Bamenda,
Cameroun

Le 7 janvier 1949.

Monsieur le Commissaire principal,
Provinces de l'est, Enugu
sous couvert du Résident, Buea,
Cameroun

Monsieur le Commissaire principal,

Nous, le Chef J. Boji, F. Mbakurewan et un groupe d'habitants de Bani, poussés par l'injustice, venons vous demander de nous prêter au plus tôt assistance et d'assurer la réparation des torts qui nous sont causés; à cette fin, nous avons l'honneur de vous présenter respectueusement la pétition suivante :

Nous en appelons à votre bienveillance généreuse et paternelle de l'injustice et des mauvais traitements délibérés que le chef de Bani nous fait subir. Nous voudrions préciser que si nous nous trouvons à Bali, à la tête de nos propres familles, nous ne faisons pas partie des Balis qui ne sont que des étrangers dans cette région. Nous sommes les chefs légitimes de l'étendue de territoire qu'on appelle maintenant la région de Bali, et nous la possédions avant que les Balis viennent de Chamber. Le chef des Balis et les membres de sa tribu sont venus de Chamber, nous occupions déjà cet emplacement et nous les avons reçus comme des étrangers. Le véritable nom de la région maintenant appelée Bali est Ntankah; les chefs et la population de Ntankah sont membres de la tribu Widikum, originaire de Tadkon, village de Batibo, région de Mogamo. Lorsque les Balis ont quitté Chamber et sont arrivés, nous les avons reçus comme des étrangers. Depuis lors, nous n'avons pas quitté nos terres pour aller habiter ailleurs; ils sont restés tout le temps dans nos propres villages, dirigeant notre propre peuple qui fait partie de la tribu des Widikums, comme nous-mêmes. Aussi, puisque nous ne sommes pas de la même famille que les Balis, nous avons écrit à Monsieur le Commissaire principal pour qu'il fasse tracer entre les Balis et nous une frontière qui nous réunisse à nos propres frères et à nos propres familles qui habitent la région de Batibo Mogamo; nous nous comprendrons entre nous et nous vivrons paisiblement, comme auparavant avant que les Balis ne viennent de Chamber.

Après avoir bien réfléchi, nous ne voyons pas pourquoi le Gouvernement nous obligerait à vivre avec le peuple bali et son Chef alors que nous appartenons à une tribu différente qui est celle de Widikum à laquelle nous unissons des liens familiaux. Il serait bon que le Gouvernement prenne des dispositions pour que nous n'ayions pas le même tribunal que les Balis qui sont de la tribu Chamber, et qui, étant étrangers, devraient être sous notre autorité. Le Chef des Balis nous inflige de très mauvais traitements, il envoie ses hommes sur nos terres occuper nos champs de palmiers, de kola et autres produits de la terre, qui sont notre bien; nous ignorons les raisons qui le poussent à agir ainsi. Il nous oblige à travailler gratuitement pour lui comme si nous étions ses esclaves; or, nous qui sommes les propriétaires légitimes du territoire désigné sous le nom de Bali, nous ne pensons pas qu'on puisse nous forcer, à l'époque actuelle, à travailler gratuitement comme des esclaves, dans un pays où flotte le pavillon britannique garant de la liberté. Comme nos chefs de district nous ont dit que Bamenda va être partagé en trois divisions environ, afin que chaque tribu ait sa propre part, ainsi que son propre trésor, nous vous prions respectueusement, Monsieur le Commissaire, de faire tracer une limite entre les Balis et nous, et nous serons tous réunis à ceux qui appartiennent à la tribu Widikum, à notre propre famille de la région de Mogamo dont nous parlons la langue, et nous retrouverons aussi nos lois et nos coutumes indigènes. Nous voudrions préciser que la plupart des habitants de la région de Bali sont membres de la tribu Widikum et que nous sommes leurs chefs. Notre peuple et nous, ne sommes pas satisfaits de relever du même tribunal que les Balis qui sont de la tribu Chamber, nous voudrions être réunis aux habitants de la région Batibo Mogamo où sont nos frères qui appartiennent à la même tribu que nous. Les villages de Bali dont les habitants appartiennent tous par des liens familiaux à la tribu Widikum, sont énumérés ci-après :

1) Medom, 2) Fong, 3) Mengen II, 4) Bosah, 5) Mbelu et une partie de Mengennbo. Si on étudie la population de ces territoires et si on fixe les limites de ceux-ci, on s'apercevra qu'il s'y trouve bien peu de Balis bien que le Fon de Bali prétende que tous les habitants en soient. A Bali, les étrangers eux-mêmes, des Français, sont plus nombreux que les Balis qui, à notre avis, ne comprennent pas deux cents contribuables. Sans les erreurs de l'ancienne administration allemande, nous ne paierions pas nos impôts à Bali, mais dans la région de Mogamo, nous ne relèverions pas du tribunal de Bali, mais de celui de la région de Mogamo où se trouvent les membres de notre famille. Les Balis prétendent maintenant qu'ils ont conquis ces terres les armes à la main, ce qui est faux. Nous les chefs et aussi les propriétaires légitimes des terres de Ntankah, nous ne savons pas quand

cette guerre avec les Balis aurait eu lieu. Ce que nous savons c'est qu'ils sont pour nous des étrangers, qu'ils ne nous ont pas fait la guerre et que nous les avons reçus chez nous en tant qu'étrangers. Nous sommes disposés à verser la somme que vous nous demanderez, Monsieur le Commissaire, pour couvrir les frais d'établissement d'une limite qui nous sépare des gens de Chamber, c'est-à-dire des Balis, et nous réunisse à notre famille.

Nous vous implorons, Monsieur le Commissaire, vous qui êtes un père pour nous, de faire tracer une limite qui nous sépare des Balis, afin que nous nous trouvions rattachés à la région de Mogamo où se trouvent les nôtres, et que nous ayons alors comme chefs ceux de notre tribu qui sont nos frères; nous sommes toujours disposés à verser la somme qui couvrira les dépenses de l'établissement de cette limite entre les Balis et nous. Depuis que le Gouvernement britannique assume l'administration et qu'il a institué des tribunaux indigènes dans toutes les régions et pour toutes les tribus de cette division, les chefs d'autres régions perçoivent l'argent versé aux membres des tribunaux alors que nous, les propriétaires des terres, nous en sommes privés. Nous n'avons même pas été appelés à siéger dans les tribunaux comme il sied aux propriétaires légitimes des terres et nos chefs de quartier ne retirent aucun bénéfice des tribunaux indigènes; nous ignorons les raisons de cet état de choses.

Nous vous serions très reconnaissants, Monsieur le Commissaire, de bien vouloir examiner cette question et de nous expliquer pourquoi nous ne siégeons pas au tribunal. Les chefs de quartier et les chefs d'autres subdivisions perçoivent les indemnités de fonctions qu'on verse aux membres des tribunaux; quant à nous, nous ne recevons rien du tribunal indigène de Bali, nous ne sommes même pas appelés à siéger au tribunal ni à toucher des indemnités comme les autres.

Nous, chefs de Ntanhah, payons des impôts et seuls les chefs de Bali reçoivent de l'argent provenant des impôts. Pour quelle raison? Nous n'en savons rien. Nous voulons donc être réunis aux nôtres qui appartiennent à la tribu Widikum, nous leur paierons nos impôts et recevrons de l'argent provenant des impôts, nous siégerons aux tribunaux, et percevrons les indemnités afférentes à cette fonction, comme les chefs des autres régions; nous ne faisons pas partie de la tribu de Chamber, qui nous trompe sur tous ces points car nous ne sommes pas des leurs. Nous demandons seulement qu'un expert établisse notre frontière avec les Balis de telle sorte que nous puissions nous joindre à la tribu Widikum qui est la nôtre. Nous sommes disposés à payer à l'expert la somme nécessaire pour couvrir les dépenses occasionnées par le tracé de la limite dès que nous aurons reçu votre bienveillante réponse.

Dans l'attente de votre réponse à laquelle nous attachons un grand prix, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de nos respectueux sentiments.

- 1) Le chef Jacob Boji de Mengen Mewa, signé d'une croix
- 2) Le chef Fonjengo Mbakurewan, signé (illisible) pour F. Mbakurewan
- 3) Fondam, du Conseil de Mengen, signé d'une croix
- 4) Ta-Fontham " " " " "
- 5) Bambod " " " " "
- 6) Sakaria Woliumnjiayam " " " "
- 7) Sukut, du Conseil de Mengen " " "
- 8) F. Foton, " " " "
- 9) Libad Ndifon " " " "

Témoin de la rédaction de cette lettre du 7 janvier 1949 :

Nous, soussignés certifions que la pétition ci-dessus a été rédigée à la demande des signataires le Chef J. Boji, et le Chef Mbakurewan et un groupe d'habitants de Bali; le texte leur a ensuite été lu en anglais et expliqué en outre dans leur dialecte, ils ont confirmé qu'il n'y figure rien d'autre que les termes et les mots dictés au Secrétaire à l'adresse du Commissaire principal des Provinces de l'est à Enugu, sous couvert du Résident, à Buea, Cameroun. Rédigé par N.S.F. M. Ndansi, secrétaire, Village de Ibenn Mbunjei, région de Mogamo.

Division de Bamenda, Cameroun.

(signé) ... illisible

Rédigée gratuitement dans l'intérêt de
la famille

(signé) ... illisible.

COPIE

Moko du village de Guzang
aux bons soins du tribunal
indigène de Batibo
Région de Moghamo
Division de Bamenda

M. le Commissaire principal
Province de l'est, Enugu
sous couvert du Résident, C.P.,
de l'Administrateur du district
Bamenda

Le 4 février 1949

Monsieur le Commissaire principal,

Nous, le Chef et les doyens du village de Guzang, avons l'honneur de confirmer à l'unanimité la pétition que nous vous avons adressée le 28 janvier 1943 au sujet des terres saisies par les Balis, pétition à laquelle vous avez répondu par votre lettre n° 19570/10 en date du 2 août 1943.

Comme suite à cette réponse, nous avons adressé une pétition au Chef de district de Bamenda le 21 novembre 1943 comme vous nous aviez conseillé de le faire. Cette pétition est restée en souffrance jusqu'à ce jour dans ses services.

Plusieurs lettres sont restées sans réponse. Nous en avons envoyé une autre le 25 novembre 1943 au Chef Manga Williams au même sujet, elle n'a pas davantage été prise en considération officiellement.

2. Ayant attendu en vain des réponses à toutes nos lettres, le 1er janvier 1949, nous avons écrit de nouveau au Chef de district de la division de Bamenda en lui demandant d'examiner cette affaire en suspens depuis si longtemps. A notre grande surprise, la réponse qu'il nous a donnée, dans sa lettre n° 2221/23 du 12 janvier 1949 était défavorable; il nous disait que puisque nous n'avions pas fait appel depuis 1928, époque à laquelle le Chef adjoint de district M. J.S. Smith a établi la limite qui nous sépare de Bali, mesure qui a été approuvée à l'époque par le Résident, il ne voyait aucune raison pour rouvrir l'affaire maintenant.

3. Avant que la limite en question ne soit tracée, nous avons prié le Chef adjoint de district de venir auparavant dans notre village pour que nous puissions lui montrer nos cultures, le village et nos arbres de rapport, et aussi pour qu'il sache lorsqu'il tracerait et fixerait la limite, à quelle distance du village elle se trouverait. Le Chef adjoint avait refusé, aussi, lorsqu'il nous a demandé d'être présents au moment où il fixerait la limite, avons-nous refusé aussi. Une fois ces travaux terminés, nous avons écrit au Chef de district à Bamenda pour protester contre la limite fixée. Celui-ci nous avait répondu d'attendre et nous avait promis qu'il viendrait inspecter la

limite avant de donner suite à notre pétition. Persuadés qu'il en serait ainsi, nous ne nous sommes pas inquiétés de faire des démarches tel que l'appel dont il est maintenant question dans cette lettre. Après avoir attendu longtemps une réponse, nous avons écrit à M. le Commissaire principal et nous avons fait toutes les démarches ci-dessus mentionnées. Nous estimons donc qu'il est temps encore pour les autorités intéressées d'examiner notre affaire.

Nous espérons que notre pétition n'aura pas été vaine.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de nos respectueux sentiments.

(signé) illisible

Secrétaire

Coût 8 shillings (5 copies)

(signé) Paul Mbekam Ndanji Fotekal
Folembo Tekom

Mbu - (Bafawchu I),
Région de Ngemba
Division de Bamenda
Le 18 avril 1949

COPIE

Monsieur le Commissaire principal
Provinces de l'est
En tournée d'inspection à
Bamenda

Monsieur le Commissaire principal,

Différend entre MBU (Bafawchu I) et Bali au sujet des terres

J'ai l'honneur de vous rappeler que je vous ai adressé plusieurs pétitions au sujet du différend ci-dessus mentionné, mais que toutes m'ont été retournées par les administrateurs pour des raisons que j'ignore encore aujourd'hui. Je crois qu'aucune de ces pétitions ne vous est parvenue puisque vous n'avez répondu à aucune. Les administrateurs ne vous en ont transmis aucune car ce sont de grands amis des Balis et ils craignaient que vous procédiez à une révision de cette affaire à notre profit.

2. J'ai exposé cette question au Résident lorsqu'il est venu et il n'a fait que l'examiner au Tribunal du centre administratif de Bamenda sans aller sur les terres qui font l'objet du litige. Il n'est pas possible de rendre un jugement sur une question de terres, même dans un tribunal indigène, sans inspecter les terres elles-mêmes. Comme le Résident est aussi un ami du chef bali, qu'en outre il tient compte de ce que lui disent les chefs de district, il n'a pas jugé bon de se rendre sur les lieux.

3. Puisque j'ai été traité avec tant de malveillance, je vous prie, Monsieur le Commissaire, de bien vouloir inspecter les terres en question; vous verrez ainsi que je suis installé de façon réellement précaire sur une hauteur sans terres à cultiver et que la famine a décimé mes administrés. Il y a environ 17 kilomètres du centre administratif de Bamenda à mon village où passe la limite, et vous pourrez, Monsieur le Commissaire, faire le voyage aller et retour dans la même journée.

4. Le Gouvernement britannique fonde ses jugements sur la justice mais dans ce cas particulier, il a simplement cherché à favoriser le parti adverse. C'est ce que prouve le paragraphe 4 de la lettre écrite par M. Hunt en 1921, dans laquelle il est déclaré : "Le chef bali serait satisfait qu'on lui donne la vallée de Bafawchu"; Est-ce que la politique britannique consiste à plaire à quelqu'un en lui donnant ce qu'on enlève de force à d'autres qu'on laisse dans l'embarras. S'il en est ainsi, il n'y a pas de justice.

5. Ci-joint un exemplaire de l'une des pétitions que je vous ai adressées depuis le 13 décembre 1948, et à laquelle je n'ai pas encore reçu de réponse.

6. Je vous écris dans l'espoir absolu que vous voudrez bien venir dans mon village qui est à 8 kilomètres de Bali pour inspecter la terre qui fait l'objet du litige.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de mes respectueux sentiments.

Chef Moma de Mbu (empreinte digitale)
Témoin de la signature représentée par
une croix

Nous soussignés certifions que le texte ci-dessus a été rédigé à la demande du signataire lequel, lorsque nous le lui avons lu et expliqué dans son dialecte, a confirmé qu'il n'y figure rien d'autre que les termes et les mots dictés au secrétaire en présence de Thomas Atanga de Mbu.

(empreinte digitale)

(signé) Labah

H.N. Agence Labah de secrétariat public
N° 8663

Coût de trois copies 3 shillings
(trois shillings).

COPIE

Azzira (Abakpa) Strangers' Settlement à Manakon (Bande)

Terres : perception des impôts par l'entremise du chef de Mankon, propriétaire devant le Gouvernement.

RESUME

Je soussigné, Fo Ndefru de Mankon (Bande) ai l'honneur d'adresser à Son Excellence le gouverneur de la Nigéria, la pétition ci-jointe dans laquelle j'expose mes griefs au sujet de l'administration d'Abakpa (Stranger's Settlement) sur les terres de Mankon, et je vous prie respectueusement de remédier à ce déplorable état de choses. Je perds chaque année en tant que chef légitime de la région administrée par l'autorité indigène de Ngemba une somme de 300 livres du fait qu'un quartier de cette région a été placée non pas sous ma responsabilité, mais sous celle du chef de district, par l'intermédiaire d'un chef qu'il a nommé de sa propre autorité. Les impôts sont donc perçus directement par le chef de district et non par moi. Je suis le propriétaire légitime de l'ensemble des terres et la preuve en est que mes administrés les ont défendues pendant la première et deuxième guerre entre les Mankon et les Allemands sous le régime de M. Zintgraff et aussi au cours de différentes guerres entre tribus.

Le Sarkin Hausawa devrait faire partie de mon conseil de village comme les autres chefs de quartier et non pas créer son propre conseil lui-même. Il devrait aussi siéger au tribunal indigène de Ngemba à titre de simple membre qui puisse être consulté sur des points de droit coutumier en ce qui concerne Hausa et Fulani et non pas en tant que membre de l'autorité indigène de Ngemba.

D'autres Sarkins des différents Abakpas du Cameroun, surtout dans notre division, se trouvent dans cette situation : ce sont des subordonnés qui payent leurs impôts au propriétaire. La lettre n° N.A. 1038/41 du 30/1/45 du chef de district M. Aston Smith l'indique au paragraphe 6. Je serais heureux en outre que les établissements de ma région portent le nom de Mankon et non celui d'Abakpa.

Signé, Fo Ndefru, empreinte digitale de son pouce droit

(signé d'une croix)

Nous soussignés, certifions que le texte ci-dessus a été rédigé à la demande du signataire et lequel, lorsque nous le lui avons lu et expliqué dans son dialecte, a confirmé qu'il n'y figure rien d'autre que ce qu'il a dicté au secrétaire.

Témoin

(signé) Labah

Etabli par l'Agence Labah
de secrétariat public.